



Note d'accompagnement du projet de bourses

La Commission Régionale de la Haute Performance (CRHP) lors de sa première session a acté la nécessité de poursuivre l'aide sous forme de bourses aux athlètes de la ligue.

Afin de montrer un accompagnement fort de la ligue vers les meilleurs athlètes, la CRHP a souhaité :

- Augmenter le montant des bourses sur la durée de l'Olympiade avec la mise en place d'un système de bonus en fonction des critères définis ci-dessous (année N-1 retenue),
- Augmenter le nombre d'athlètes bénéficiaires et simplification de la procédure d'attribution par la mise en place d'une convention reconductible chaque année.

Cela se traduira par :

- Une augmentation significative du budget alloué (12 K€ en 2020 contre 32 K€ en 2021),
- Une augmentation du nombre de bénéficiaires (23 en 2020 contre 50 en 2021).

Critère 1 : Inscription sur listes ministérielles (FFA, FFSA et FFH) :

- ✓ **100 points** : Athlète inscrit sur listes ministérielles Elite, Sénior ou Relève
- ✓ **80 points** : Athlète inscrit sur listes ministérielles Espoir ou Collectifs Nationaux

Critère 2 : Sélection et bilan mondial :

- ✓ **100 points** : Top 16 mondial de sa catégorie d'âge, top 8 mondial en relais ou podium en grand championnat (**JO ou monde**)
- ✓ **80 points** : Sélection en Equipe de France en grand championnat de sa catégorie d'âge
- ✓ **50 points** : Sélection en Equipe de France au championnat d'Europe de sa catégorie d'âge ou FOJE
- ✓ **30 points** : Réalisation d'un standard de qualification sans sélection en Equipe de France
- ✓ **20 points** : Sélection en Equipe de France sur un match

Critère 3 : Championnat de France sur piste :

- ✓ **50 points** : Champion de France Elite été
- ✓ **25 points** : Podium Elite été
- ✓ **40 points** : Champion de France jeune été
- ✓ **30 points** : Champion de France hiver
- ✓ **20 points** : Podium France jeune été
- ✓ **10 points** : Podium France hiver

Critère 4 : Structure d'entraînement :

- ✓ **50 points** : Structure fédérale hors ligue
- ✓ **20 points** : Structure club de la ligue
- ✓ Pas d'attribution de points pour les athlètes inscrits sur les structures Pôle Espoir ou CNET de la Ligue car ils bénéficient de la gratuité aux accès.

Il est à noter que les points ne sont pas cumulatifs au sein d'un même critère, seul le nombre maximum est retenu. Le total des points correspond à la somme des points accordés par critère.

Attention : Pour l'année 2021 et compte tenu du contexte sanitaire les critères « Sélection » et « Championnats » couvrent la saison estivale 2019 et la saison hivernale 2020.

Concordance Points / Bourses :

✓ En dessous de 61 points :	150 €
✓ Entre 61 points et 80 points :	250 €
✓ Entre 81 points et 100 points :	400 €
✓ Entre 101 points et 150 points :	1 000 €
✓ Entre 151 points et 200 points :	1 500 €
✓ Entre 201 points et 249 points :	2 000 €
✓ Au-dessus de 249 points :	3 000 €

Stages organisés par la Ligue :

- ✓ **Gratuité** du stage pour les athlètes inscrits sur liste ministérielle
- ✓ Prise en charge à **60 %** par la Ligue du coût du stage pour les athlètes finalistes au France
- ✓ Prise en charge à **40 %** par la Ligue du coût du stage pour les athlètes qualifiés au Championnat de France ou répondant aux critères « athlé2028 »
- ✓ Pas de prise en charge par la Ligue du coût du stage pour les autres cas